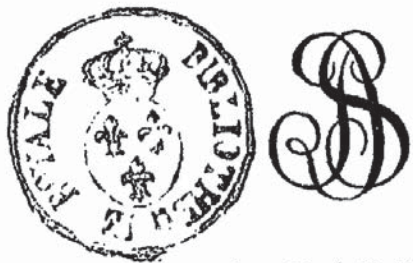


**NOUVEAUX**  
**PRINCIPES D'ÉCONOMIE**  
**POLITIQUE,**  
OU  
**DE LA RICHESSE**  
**DANS SES RAPPORTS AVEC LA POPULATION;**

PAR J.-C.-L. SIMONDE DE SISMONDI,

Correspondant de l'Institut de France, de l'Académie impériale de Saint-Petersbourg, de l'Académie royale des Sciences de Prusse, membre honoraire de l'Université de Wilna, de l'Académie et de la Société des Arts de Genève, des Académies italienne, des Georgofili, de Cagliari, de Pistoia, etc.

TOME SECOND.



A PARIS,

CHEZ { DELAUNAY, Libraire, Palais-Royal, galerie de bois.  
TREUTTET et WURTZ, Libraires, rue de Bourbon, n°. 17

1819.

CHAPITRE VII.

De la population rendue superflue par l'invention des machines.

Ce n'est pas seulement un accroissement démesuré de la population qui peut causer une souffrance nationale en rompant l'équilibre entre l'offre et la demande du travail. Cette demande peut aussi décroître, tandis que la population demeure stationnaire. La consommation peut être arrêtée, le revenu dissipé, le capital détruit, et le même nombre de bras qui était autrefois occupé, peut ne plus trouver un emploi suffisant. La population suit aussitôt les révolutions du capital qui doit la faire vivre. Comme les journaliers sont plus empressés de recevoir, même le plus faible salaire, que les marchands d'employer leur argent, ils se soumettent à des conditions toujours plus dures, à mesure que la demande ou le capital diminuent, et ils finissent par se contenter d'un gage si misérable, qu'à peine il suffit pour les maintenir en vie. Aucune jouissance n'est plus attachée à l'existence de cette classe malheu-

reuse ; la faim, la souffrance, étouffent en elle toutes les affections morales ; lorsqu'il faut lutter à chaque heure pour vivre, toutes les passions se concentrent dans l'égoïsme, chacun oublie la douleur des autres dans la sienne propre, les sentimens de la nature s'émeussent, un travail constant, opiniâtre, uniforme, abrutit toutes les facultés : on a honte pour l'espèce humaine de voir à quel point de dégradation elle peut descendre, à quelle vie inférieure à celle des animaux elle peut se soumettre volontairement ; et, malgré tous les bienfaits de l'ordre social, malgré les avantages que l'homme a retirés des arts, on est quelquefois tenté de maudire la division du travail et l'invention des manufactures, quand on voit à quoi elles ont réduit des êtres qui furent créés nos semblables.

La misère du chasseur sauvage qui périt si souvent de faim, n'égale point celle des milliers de familles que renvoie quelquefois une manufacture ; car du moins il reste au premier toute l'énergie et toute l'intelligence qu'il a mises à l'épreuve pendant toute sa vie. Lorsqu'il meurt, faute de trouver du gibier, il succombe à une nécessité que la nature elle-même lui présente, et à laquelle, dès le commencement, il a su qu'il devait se soumettre, comme à la maladie ou à la vieillesse. Mais l'artisan renvoyé

de son atelier avec sa femme et ses enfans, a perdu par avance les forces de son âme et celles de son corps : il est encore entouré par l'opulence ; il voit encore à chaque pas sous ses yeux l'aliment dont il a besoin ; et, si le riche lui refuse un travail par lequel l'ouvrier offre jusqu'au dernier moment d'acheter du pain, ce sont les hommes qu'il accuse et non la nature.

Lors même que personne ne meurt actuellement de faim, lors même que des secours de charité sont administrés avec empressement à toutes les familles indigentes, le découragement et la souffrance produisent leurs cruels effets sur les pauvres. Les maladies de l'âme passent au corps, les épidémies se multiplient, les enfans qui viennent de naître périssent en peu de mois, et la suppression du travail fait plus de ravages que la guerre la plus cruelle. D'ailleurs des habitudes fatales, ou la mendicité, ou la fainéantise prennent racine dans la population ; un autre cours est donné au commerce, une autre direction à la mode, et même, après que la mortalité a éclairci les rangs des ouvriers, ceux qui restent ne sont plus en état de soutenir la concurrence des étrangers.

Les causes de diminution dans la demande du travail tiennent souvent à la politique proprement dite, plutôt qu'à l'économie politique.

Il n'en est point peut-être de plus efficace que la perte ou la diminution de la liberté. Lorsqu'une nation commence à aliéner ce bien précieux, chaque citoyen s'y croit moins assuré de sa fortune ou des fruits de son travail, chacun perd quelque chose de l'activité de son âme et de son esprit d'industrie. Les vertus compagnes du travail, la sobriété, la constance, l'économie, font place aux vices de la fainéantise, à l'intempérance, à l'oubli de l'avenir et à la dissipation. Le commerce, l'industrie, l'activité sont regardés avec mépris, dans un État où le peuple n'est rien, tandis que toutes les distinctions, tous les honneurs, sont réservés à un noble loisir. La faveur, l'intrigue, la flatterie, et tous les arts des courtisans, qui abaissent l'âme, y conduisent à des fortunes beaucoup plus rapides que la force de caractère, l'activité hardie et entreprenante, et l'esprit spéculatif. Les intrigans s'y multiplient chaque jour, et ils regardent avec mépris ceux qui suivent la seule route honorable de la fortune, celle où l'on n'avance que par son mérite ou son travail.

Il se présente cependant une cause de dépopulation, qui est du ressort le plus étroit de l'économie politique. Le progrès des arts, le progrès de l'industrie, et par conséquent celui

même de la richesse et de la prospérité, font découvrir des méthodes économiques pour produire tous les fruits du travail, par l'emploi d'un moindre nombre d'ouvriers. Les animaux remplacent les hommes dans presque tous les détails de l'agriculture, et les machines remplacent les hommes dans presque toutes les opérations des manufactures. Tant qu'une nation trouve à sa portée un marché assez vaste pour que toutes ses productions soient assurées d'un écoulement prompt et avantageux, chacune de ces découvertes est un bénéfice, parce qu'au lieu de diminuer le nombre des ouvriers, elle augmente la masse du travail et de ses produits. Une nation qui se trouve avoir l'initiative des découvertes, réussit pendant long-temps à étendre son marché en proportion du nombre de mains que chaque invention nouvelle laisse libre. Elle les emploie aussitôt à une augmentation de productions que sa découverte lui permet de fournir à meilleur prix. Mais il vient enfin une époque où le monde civilisé tout entier ne forme plus qu'un seul marché, et où l'on ne peut plus acquérir dans une nouvelle nation de nouveaux chalands. La demande du marché universel est alors une quantité précise que se disputent les diverses nations industrielles. Si l'une fournit davantage, c'est au dé-

triment de l'autre. La vente totale ne peut être augmentée que par les progrès de l'aisance universelle, ou parce que les commodités autrefois réservées aux riches sont mises à la portée des pauvres.

L'invention du métier à bas, au moyen duquel un homme fait autant d'ouvrage que cent en faisaient autrefois, ne fut un bienfait pour l'humanité que parce que, dans le même temps, le progrès de la civilisation, celui de la population, et celui de la richesse augmentèrent le nombre des consommateurs. De nouveaux pays adoptèrent les usages européens; et cette chaussure, autrefois réservée aux riches, est descendue jusqu'aux classes les plus pauvres. Mais si aujourd'hui une découverte nouvelle faisait faire avec un seul métier à bas ce qu'on faisait, il y a dix ans, avec cent, cette découverte serait un malheur national; car le nombre des consommateurs ne peut plus ou presque plus s'accroître, et ce serait alors le nombre des producteurs qui diminuerait.

En règle générale, toutes les fois que la demande pour la consommation surpasse les moyens de produire de la population, toute découverte nouvelle dans les mécaniques ou dans les arts, est un bienfait pour la société, parce qu'elle donne le moyen de satisfaire des

besoins existans. Toutes les fois, au contraire, que la production suffit pleinement à la consommation, toute découverte semblable est une calamité, puisqu'elle n'ajoute aux jouissances des consommateurs autre chose que de les satisfaire à meilleur marché, tandis qu'elle supprime la vie elle-même des producteurs. Il serait odieux de peser l'avantage du bon marché contre celui de l'existence; mais, de plus, le premier est complètement illusoire pour toutes les dépenses que règle la vanité: comme on n'y cherche qu'une distinction, personne ne jouit de ce qu'en obtenant pour le même prix des habits plus fins et plus beaux, il est resté cependant dans la même proportion avec tous les autres. On doit bien se souvenir qu'en économie politique on ne doit entendre par demande que ce qui est accompagné de l'offre d'une compensation suffisante pour la chose demandée. Cependant il arrive souvent qu'il y a dans la société une demande considérable, avec une offre correspondante, pour une chose dont on sent le besoin, quoique l'offre qu'on fait ne suffise pas à payer tout le travail qu'elle exige. Lorsque cette demande et cette offre déterminent une invention qui met à portée de les satisfaire, l'invention est encore un grand avantage pour la société, quoiqu'elle

fasse momentanément souffrir ceux qui travaillaient à un prix plus élevé, pour un moindre nombre d'acheteurs.

Lorsque du huitième au dixième siècle, le commerce des Arabes apporta de la Chine dans l'Occident l'art de la fabrication du papier, si les mêmes Arabes avaient apporté du même pays l'art de l'imprimerie, ce qui semblait si naturel, qu'on est presque étonné que cela ne soit pas arrivé, l'imprimerie, transportée en Europe à une époque où il n'y avait aucun zèle pour l'étude, aucune demande pour les livres, l'aurait plongée dans une barbarie plus grande encore, s'il est possible, que celle où elle croupissait; car elle aurait fait disparaître absolument la race des copistes. Ces hommes conservaient alors les faibles restes de l'amour des lettres. Ils vivaient en copiant des missels et quelques livres de religion; ils étaient obligés pour cela à quelques études, qui leur donnaient le goût d'autres études plus relevées. Après avoir copié beaucoup de livres de dévotion, ils copiaient aussi quelques classiques, de manière à pourvoir à la demande du nombre infiniment restreint d'hommes qui, dans toute l'Europe, étaient en état de les lire. L'imprimeur, avec deux compositeurs et deux pressiers, beaucoup moins lettrés que les copistes, aurait

fait ce que mille copistes pouvaient faire. Elle aurait fourni tous les livres de religion, et peut-être encore quelques affiches de marchands; mais, en faisant mourir de faim tous les copistes, elle n'en aurait point laissé pour le petit nombre de savans qui demandaient autre chose, et qui ne pouvaient seuls, par cette demande si restreinte, entretenir un métier. On trouverait en Italie et en Espagne plus d'une province où l'imprimerie n'a point eu d'autre effet. Au dixième siècle, elle n'aurait pas plus enseigné à lire, que l'art de faire le papier n'enseigna à écrire.

Heureusement pour les lettres, heureusement pour nous, heureusement aussi pour la race des copistes du moyen âge, l'imprimerie ne fut découverte que dans un siècle où l'ardeur pour les lettres avait fait des progrès universels. Tout le monde désirait des livres, quoique peu de gens fussent en état de les acheter; tout le monde offrait une compensation pour le travail des copistes, quoique cette compensation ne fût pas suffisante. Une admirable invention multiplia deux cent cinquante fois le travail, mais le marché s'étendit plus encore que la puissance de création. Le nombre des imprimeurs est plus grand en Europe que n'était celui des copistes au dixième siècle. Ce nombre des impri-

meurs a souvent été donné en preuve de l'effet des machines pour faire croître la demande aussi-bien que la production ; mais il ne faut pas confondre l'effet avec la cause.

Lors même que la demande n'est pas aussi prononcée que l'était celle des livres, à l'époque de l'invention de l'imprimerie, toutes les fois qu'une découverte, en économisant le travail, met à portée d'une classe plus pauvre ce qui était auparavant réservé aux riches, elle étend le marché ; et, tandis qu'elle profite aux pauvres consommateurs et aux entrepreneurs, elle ne nuit point aux ouvriers. Mais, lorsque la découverte ne peut point augmenter le nombre des consommateurs, encore qu'elle les serve à meilleur marché, soit parce qu'ils sont déjà tous pourvus, soit parce que la chose produite ne peut jamais être à leur usage, à quelque prix qu'elle descende, la découverte devient une calamité pour le genre humain ; car elle n'est avantageuse à un certain fabricant qu'aux dépens de ses confrères, ou elle ne profite à une nation qu'aux dépens des autres nations. Ce profit national, qui ne serait obtenu qu'en faisant souffrir la misère et la famine à des artisans étrangers, serait en lui-même peu digne d'être recherché ; mais d'ailleurs il est peu sûr : d'après les progrès qu'ont

faits les communications entre les peuples, et les connaissances des chefs d'atelier, une découverte dans un pays est déjà imitée dans tous les autres, avant que le premier en ait pu retirer un grand bénéfice.

On a répondu que celui qui fait une économie sur un article de sa consommation, conservant toujours le même revenu, consacre ce qu'il épargne par la baisse du prix de tel ou de tel article, à une dépense nouvelle, pour laquelle il mettra en réquisition un nouveau travail. Mais il n'y aura jamais de proportion entre cette demande nouvelle et le travail qui aura été suspendu à son occasion.

D'une part, les consommateurs font usage de marchandises un peu plus fines, un peu plus jolies pour le même prix. Les tissus dont le pauvre ouvrier est habillé sont un peu supérieurs en qualité, et valent réellement un peu davantage que ceux dont s'habillait son père, quoique celui-ci y employât la même portion de son revenu. Mais il ne s'aperçoit pas lui-même de cet avantage : c'est en quelque sorte une obligation sociale que de s'habiller comme ses égaux ; celui qui ne fait à cet égard que suivre l'usage universel, n'y trouve aucune jouissance. Il ne fait sur cet article aucune économie

qu'il puisse consacrer à une autre dépense (1).

D'autre part, le prix de toute marchandise ne s'établit point en raison directe du travail qu'elle requiert, mais dans une raison qui se compose de ce travail annuel, d'un travail primitif, et qui ne se renouvelle plus, pour bâtir la manufacture et construire les machines avec des matériaux dispendieux, et souvent étrangers; enfin du capital circulant. Aussi, lors même qu'on renvoie cent ouvriers, pour ne faire plus l'ouvrage qu'avec un seul, au moyen d'une machine, on ne réduit point la marchandise au centième de son prix. Le métier de bas économise l'ouvrage à peu près dans cette proportion,

---

(1) On dit que l'empereur Alexandre, étonné de voir, en Angleterre, à toute la populace qui l'entourait, des bas, des souliers et un costume assez semblable à celui des bons bourgeois, s'écriait avec surprise : *Où donc sont les pauvres? n'y a-t-il point de pauvres dans le pays?* Cependant plus de la moitié de ces hommes, que l'usage universel contraignait à faire assez de dépense pour leur habillement, n'avaient d'autre propriété que la paie qu'ils devaient recevoir le samedi pour toute la semaine; et plus du dixième étaient assistés par leur paroisse. Il y aurait plus d'indépendance et plus de bonheur pour le pauvre, à marcher nus pieds ou en sabots, et à posséder une chaumière, quelques champs, un jardin et deux vaches, comme la plupart des paysans du continent.

cependant il produit les bas à peine dix pour cent meilleur marché que ceux faits à l'aiguille. Malgré l'invention des grands moulinets pour filer la soie, le coton et la laine, on continue à employer des fileuses au rouet, et même à la quenouille, preuve certaine que l'économie qu'on fait, en employant l'eau et le feu à les faire agir à la place des hommes, ne passe pas non plus dix pour cent. La même observation peut se répéter dans toutes les manufactures perfectionnées; elles n'ont jamais diminué le prix de leurs produits que dans une proportion arithmétique, tandis qu'elles ont suspendu la main-d'œuvre dans une proportion géométrique.

Comparons cette économie de main-d'œuvre avec l'économie sur le prix d'achat, d'après le calcul le plus simple, et sur la manufacture la plus connue; et supposons, pour plus de clarté, qu'un ouvrier, avec le métier à bas, fasse précisément l'ouvrage que cent faisaient autrefois. S'il ne le fait pas, les défenseurs des machines voudraient qu'il le fit, et le raisonnement n'en sera pas moins concluant. Cent mille femmes qui tricotaient à l'aiguille chacune cent paires de bas par année, en produisaient dix millions de paires, qui, à 5 fr. l'une, se vendaient 50,000,000. La matière première valait un cin-

quième; il restait 40,000,000 à distribuer entre cent mille ouvriers, ou 400 francs par tête.

Le même ouvrage est fait aujourd'hui au métier avec mille ouvriers, et revient à dix pour cent meilleur marché : à 4 fr. 50 cela fera 45 millions. Les consommateurs font donc une économie de cinq millions; s'ils l'employaient uniquement en main d'œuvre, ils pourraient faire vivre 12,500 des ouvriers qui ont été renvoyés, et il n'y en aurait que les sept huitièmes qui dussent mourir de faim; mais ce n'est pas ce qui arrive. Le consommateur accoutumé à acheter cinq francs sa paire de bas, la paie toujours au même prix, et en raison des progrès de l'art, il porte seulement des bas un peu plus fins. Ce progrès dans son luxe fait vivre un dixième en sus des fabricans de bas, ou cent de plus; ajoutez encore cent ouvriers employés chaque année à réparer les mécaniques ou à en construire de nouvelles, et vous aurez en tout douze cents ouvriers, vivant avec la somme qui en faisait vivre cent mille.

Le prix des dix millions de paires de bas produites ne se compose plus comme auparavant pour les quatre cinquièmes de main-d'œuvre. Ce n'est que par conjecture qu'on peut le décomposer. Dix millions paieront toujours la matière première; trente millions paieront les

intérêts et les profits du capital fixe employé aux métiers et aux bâtimens où ils sont placés; deux millions serviront annuellement à la réparation et au renouvellement des machines; deux millions au profit du capital circulant, qui doit toujours être plus considérable lorsque l'entreprise est menée en grand, et le million restant paiera les gages des ouvriers. Ainsi le revenu qui naît de la fabrication sera plutôt diminué qu'augmenté.

Le même calcul s'applique à toutes les manufactures perfectionnées, car le fabricant en adoptant une machine nouvelle, et renvoyant ses ouvriers, ne se soucie jamais de savoir s'il fera un bénéfice égal à la diminution de la main-d'œuvre, mais seulement s'il pourra vendre un peu meilleur marché que ses rivaux. Tous les ouvriers de l'Angleterre seraient mis sur le pavé, si les fabricans pouvaient à leur place employer des machines à vapeur, avec cinq pour cent d'économie.

D'ailleurs le perfectionnement des machines, et l'économie du travail humain, contribuent d'une manière immédiate à diminuer le nombre des consommateurs nationaux; car tous les ouvriers qu'on ruine étaient des consommateurs. Dans les campagnes, l'introduction du système des grandes fermes a fait disparaître de la



Grande-Bretagne la classe des fermiers paysans, qui travaillaient eux-mêmes, et qui jouissaient cependant d'une honnête aisance; la population a été considérablement diminuée; mais sa consommation a été encore plus réduite que son nombre. Les journaliers qui font tous les travaux des champs, limités au plus étroit nécessaire, ne donnent pas à beaucoup près le même encouragement à l'industrie des villes que les riches paysans lui donnaient autrefois.

Un changement analogue a eu lieu dans la population des villes. Les découvertes dans les arts mécaniques ont toujours pour résultat éloigné, de concentrer l'industrie entre les mains d'un moindre nombre de marchands plus riches. Elles enseignent à faire avec une machine dispendieuse, c'est-à-dire, avec un grand capital, ce qui se faisait autrefois avec un grand travail. Elles font trouver l'économie dans l'administration en grand, la division des opérations, l'emploi commun pour un grand nombre d'hommes à la fois, de la lumière, du chauffage et de toutes les forces de la nature. Aussi les petits marchands, les petits manufacturiers disparaissent, et un grand entrepreneur en remplace des centaines, qui tous ensemble peut-être n'étaient pas si riches que lui. Tous ensemble néanmoins étaient de meilleurs consomma-

teurs que lui. Son luxe dispendieux donne un bien moindre encouragement à l'industrie, que l'honnête aisance de cent ménages qu'il a remplacés.

Aussi long-temps que des demandes toujours nouvelles ont fait prospérer les manufactures, on a vu, malgré l'augmentation des pouvoirs du travail, le nombre des travailleurs s'accroître aussi; et ceux qui avaient été renvoyés des campagnes trouvaient encore un établissement dans les villes manufacturières, dont la population continuait à s'augmenter. Mais lorsqu'enfin le marché de l'Univers s'est trouvé suffisamment pourvu, et que de nouvelles réductions d'ouvriers sont survenues, lorsque les journaliers ont été renvoyés des campagnes, les fileurs des manufactures de coton, les tisseurs de celles de toile; lorsque chaque jour une machine nouvelle remplace plusieurs familles, tandis qu'aucune demande nouvelle ne leur offre une occupation et un gagne-pain; la détresse a été portée au comble, et l'on a pu commencer à regretter les progrès d'une civilisation, qui, en rassemblant un plus grand nombre d'individus sur un même espace de terre, n'a fait que multiplier pour eux la misère; tandis que dans les déserts, du moins, elle ne peut atteindre qu'un petit nombre de victimes.

Le moment est enfin venu de se demander où l'on veut aller. D'après les derniers recensemens, l'agriculture occupe en Angleterre 770,199 familles ; c'est dans la proportion, non pas seulement avec l'étendue du terrain, mais avec la richesse du produit, infiniment moins que dans aucune autre partie de l'Europe : faudrait-il offrir une récompense à celui qui trouverait le moyen de faire le même ouvrage avec soixante et dix mille familles, à celui qui le ferait avec sept mille ?

En Angleterre le commerce et les manufactures occupent 959,652 familles, et ce nombre est suffisant à pourvoir de tous les objets manufacturés, non pas seulement l'Angleterre, mais encore la moitié de l'Europe, et la moitié des habitans civilisés de l'Amérique. L'Angleterre est une grande manufacture qui pour se maintenir est obligée de vendre à presque tout le monde connu. Faudrait-il offrir une récompense à celui qui trouverait le moyen de faire accomplir le même ouvrage par 90,000 familles, de le faire accomplir par neuf mille ? Si l'Angleterre réussissait à faire accomplir tout l'ouvrage de ses champs et tout celui de ses villes par des machines à vapeur, et à ne compter pas plus d'habitans que la république de Genève, tout en conservant le même produit et le même

revenu qu'elle a aujourd'hui, devrait-on la regarder comme plus riche et plus prospérante (1) ?

Eh bien, cette récompense est sans cesse offerte, par la concurrence de tous les fabri-

---

(1) M. Ricardo répond positivement que oui (ch. xxiv, angl. ; xxvi, trad. ) ; et, quoique ce soit la conséquence nécessaire du système qu'il suit, je suis encore confondu qu'en la voyant en face il n'ait pas reculé devant une semblable conclusion. Il faut citer ses propres expressions pour être bien sûr de ne pas lui prêter des sentimens qu'il désavouerait. Page 220 : « Le produit total de la terre et de l'industrie de tout pays se partage en trois portions, dont la première est destinée aux salaires, la seconde aux profits, et la troisième au fermage. Ce n'est que sur les deux dernières portions qu'on peut lever des impôts ou faire des épargnes ; la première, si elle est modique, étant toujours égale aux frais de production. Il serait tout-à-fait indifférent pour une personne qui, sur un capital de 20,000 livres, ferait 2000 livres par an de profits, que son capital employât cent hommes ou mille, et que ses produits se vendissent 10,000 livres ou 20,000 livres, pourvu que, dans tous les cas, ses profits ne baissassent point au-dessous de 2000 livres. L'intérêt réel d'une nation n'est-il pas le même ? Pourvu que son revenu net et réel, et que ses fermages et profits soient les mêmes, qu'importe qu'elle se compose de dix ou de douze millions d'individus, etc., etc. ? » Quoi donc ! la richesse est tout, les hommes ne sont absolument rien ? quoi ! la richesse elle-

cans, par celle de tous les fermiers, à celui qui leur enseignera comment ils peuvent se passer d'hommes. Cette récompense est offerte de même sur le continent, par tous les États qui se croient obligés de suivre l'Angleterre dans sa carrière de manufactures. Les gouvernemens ont à cet égard secondé de tout leur pouvoir le zèle des fabricans, et les écrivains politiques, loin d'indiquer les dangers de cette concurrence, ont pris à tâche d'y exciter les nations.

Quelque désirable qu'il fût pour la société d'empêcher une découverte qui n'est excitée par aucune nouvelle demande de travail, qui ne mettra point la marchandise produite à portée de nouveaux consommateurs, mais qui remplacera seulement et rendra inutile un certain nombre de producteurs ou nationaux, ou étrangers, il n'y a aucun moyen d'y apporter des obstacles directs. Si nous empêchions dans nos ateliers l'adoption d'une machine nouvelle, nos voisins ne seraient pas si scrupuleux que nous, ils feraient la guerre à nos ouvriers avec

---

même n'est quelque chose que par rapport aux impôts ? En vérité, il ne reste plus qu'à désirer que le roi, demeuré tout seul dans l'île, en tournant constamment une manivelle, fasse accomplir, par des automates, tout l'ouvrage de l'Angleterre.

leurs engins à vapeurs, leurs machines à filer, et toutes leurs inventions nouvelles : c'est une guerre à mort où l'on est forcé de se défendre ; tout au moins ne faut-il pas la commencer. Toutes les récompenses offertes pour l'invention des machines sont désormais devenues dangereuses. Aucune ne l'est plus peut-être que le privilège qu'on accorde à leur inventeur. La suppression de ce privilège est probablement la seule chose que le gouvernement puisse faire pour protéger directement les pauvres ouvriers, contre ce qu'on a assez bien nommé le *pouvoir scientifique*.

Nous avons vu ailleurs que le résultat du privilège est de donner à l'inventeur le monopole du marché contre les autres producteurs ses compatriotes. Il en résulte que les consommateurs nationaux gagnent fort peu de chose à l'invention, que l'inventeur y gagne beaucoup, que les autres producteurs y perdent, et que leurs ouvriers meurent de misère. Selon la politique mercantile, qui est fort peu chrétienne, on regardait ce mal comme compensé par les résultats de l'invention dans le marché étranger. Le nouveau producteur y gagnait beaucoup, les consommateurs étrangers y gagnaient un peu ; mais les producteurs étrangers y perdaient, leurs ouvriers périssaient, et l'on

se débarrassait ainsi d'une concurrence redoutable.

Sans examiner cette question sous le point de vue moral, il nous suffira de remarquer que le calcul pécuniaire est changé. Les sciences ont fait trop de progrès pour qu'une invention puisse demeurer cachée aux savans d'un autre pays, qui, avertis de son existence, entreprendront de la rechercher. Les étrangers imiteront nos inventions avant que nos propres compatriotes, empêchés par le privilège de l'inventeur, puissent les adopter : ainsi, le mal que nous ferons aux autres ne nous dédommagera point de celui que nous nous ferons à nous-mêmes ; ce serait pécher par un goût désintéressé pour le mal.

Si au contraire toutes les inventions sont immédiatement révélées, immédiatement soumises à l'imitation de tous les rivaux de l'inventeur, le zèle pour de pareilles découvertes se refroidira, et l'on ne les regardera plus comme un expédient par lequel on peut enlever des pratiques à ses concurrens, mais seulement fournir aux siennes propres tout l'ouvrage qu'elles vous demanderont lorsque cette demande viendra à augmenter.

Rien ne peut empêcher cependant que chaque découverte nouvelle dans les mécaniques

appliquées, ne diminue d'autant la population manufacturière. C'est un danger auquel elle est constamment exposée, et contre lequel l'ordre civil ne présente pas de préservatif. Du moins est-ce une puissante raison pour désirer que dans un État cette population ne soit pas nombreuse, et pour ne pas élever un peuple avec l'intention d'en faire les manufacturiers et les boutiquiers de l'Univers.

## CHAPITRE VIII.

Comment le gouvernement doit protéger la population contre les effets de la concurrence.

ON aura pu remarquer que la différence principale entre les opinions que nous venons de développer et celles qu'Adam Smith a exposées, c'est que le dernier a constamment repoussé l'intervention du gouvernement dans tout ce qui avait rapport à l'accroissement de la richesse nationale, et que nous l'avons fréquemment invoquée. Il avait établi en principe que la plus libre concurrence obligerait chaque producteur à vendre au plus bas prix possible, et permettrait en conséquence à chaque consommateur de faire la plus grande économie sur ses achats. Il avait considéré la richesse d'une manière abstraite, sans rapport avec les hommes qui devaient en jouir; et, dans ce système, il avait peut-être raison de conclure qu'en faisant le plus d'ouvrage possible, et en le vendant au plus bas prix possible, par la première opération on augmenterait les revenus, et, par la seconde, on diminuerait les dépenses de la société.

La concurrence la plus absolue devait avoir inévitablement l'un et l'autre de ces effets. Mais, quand on a commencé à considérer l'économie politique comme se rapportant à la population aussi-bien qu'à la richesse, quand on a cherché, non point ce qui donnerait le plus d'opulence, mais ce qui donnerait aux hommes, par l'opulence, le plus de bonheur, on a dû commencer à s'effrayer de la chose même qu'on avait d'abord désirée. Travailler le plus possible, et vendre au plus bas prix possible, c'est renoncer à tous les avantages de cette richesse qu'on va chercher; c'est ajouter à sa peine, et ôter à ses jouissances; c'est changer les citoyens en esclaves, pour se donner l'avantage de faire porter en compte de plus grosses sommes par celui qui calculera le bilan de la nation.

Le gouvernement a été institué pour protéger, avec les forces de tous, chacun contre les injures de tout autre. Il oppose l'intérêt public à tous les intérêts privés. Il le fait, non que les hommes dont il se compose doivent à la supériorité de leur rang aucune supériorité de connaissances, mais parce qu'il est appelé à se servir des lumières de tous comme des forces de tous. La justice est l'expression de ces lumières. Cette justice, en même temps qu'elle est

le plus grand bien de tous, est opposé à l'intérêt privé de chacun ; car cet intérêt enseignerait toujours à usurper le bien de son voisin. L'économie politique est une autre expression des lumières sociales. Elle apprend de même à distinguer l'intérêt de tous, savoir, qu'aucun ne soit excédé de travail, qu'aucun ne soit dépourvu de récompense, d'avec l'intérêt de chacun, d'attirer à lui toutes les récompenses du travail, en en faisant le plus possible au plus bas prix possible.

Ainsi la tâche du gouvernement, comme protecteur de la population, est de mettre partout des bornes au sacrifice que chacun pourrait être réduit à faire de lui-même ; pour empêcher que l'homme, après avoir travaillé dix heures par jour, ne consente à en travailler douze, quatorze, seize et dix-huit ; pour empêcher, de même, qu'après avoir exigé une nourriture substantielle, animale aussi-bien que végétale, il ne se contente de pain sec, et enfin de pommes-de-terre ou de soupes économiques ; pour empêcher, enfin, qu'en enchérissant toujours sur son voisin, il ne se réduise à la plus effroyable misère.

Cette tâche est difficile ; elle est compliquée ; elle doit être combinée avec le plus grand respect pour la liberté individuelle. Mais il ne faut

point oublier que, parmi les droits dont cette liberté même se compose, il y en a plusieurs qui sont des concessions sociales, qui ne sauraient exister pour l'homme sauvage, et qui doivent être modifiées par cette même autorité publique qui les garantit. Nous avons indiqué, en parlant du progrès de chaque richesse, la protection que le gouvernement devait à la population contre la concurrence. Nous ne ferons, dans ce chapitre, que récapituler brièvement ces diverses fonctions.

Lorsque les paysans sont propriétaires, la population agricole s'arrête d'elle-même au moment où elle a atteint une division des terres suffisante pour que chaque famille soit appelée au travail, et puisse par lui vivre dans l'aisance. Dès lors, quand il y a plusieurs fils dans une famille, les cadets ne se marient pas jusqu'à ce qu'ils trouvent une femme qui leur apporte quelque propriété. S'ils quittent la maison paternelle, c'est pour travailler en journée ; mais, au milieu des paysans cultivateurs, le métier de journalier n'est pas un état, et l'ouvrier qui n'a que ses bras ne trouvera guère un père assez imprudent pour lui donner sa fille.

Lorsque la terre, au lieu d'être cultivée par ses propriétaires, l'est par des fermiers, des métayers, des journaliers, la condition de

ceux-ci est plus précaire, et leur multiplication n'est plus si nécessairement proportionnée à la demande de leur travail. Ils sont bien moins instruits que le paysan propriétaire, et ils sont cependant appelés à faire un compte bien plus compliqué. Comme ils peuvent être renvoyés d'un jour à l'autre de la terre qu'ils travaillent, il s'agit moins pour eux de ce qu'elle peut rendre que de leurs chances pour être employés ailleurs. Ils calculent des probabilités, au lieu d'une certitude; ils s'en remettent au hasard sur ce qu'ils ne peuvent juger; ils comptent sur leur bonheur; ils se marient beaucoup plus jeunes; ils élèvent beaucoup plus d'enfans, justement parce qu'ils savent moins au juste comment ils les établiront.

Ainsi, à l'égard de la population agricole, la tâche générale du gouvernement consiste à réunir sans cesse le travail avec la propriété, à accélérer cette réunion par tous les moyens indirects de la législation, à donner la plus grande facilité pour les ventes d'immeubles, à maintenir la division des héritages dans les familles, à interdire toutes les réserves, toutes les substitutions perpétuelles qui enchaînent les propriétés, et à attacher à la possession des terres des avantages qui fassent que chaque paysan se propose l'acquisition d'un pe-

tit patrimoine comme but de son ambition.

Ces moyens indirects, aidés par la force vitale de la société, auront à eux seuls une grande influence pour réparer un désordre qui, jusqu'ici, a été protégé par toute la force des gouvernemens. Mais, quand ce désordre est déjà invétéré, quand les terres sont réunies en immenses propriétés, comme dans l'empire romain pendant sa décadence, dans l'État de l'église, et en Angleterre; quand les propriétaires exercent contre les journaliers la force du monopole, qu'ils les réduisent à enchérir les uns sur les autres, et à s'offrir enfin à travailler pour le plus misérable salaire; quand, en même temps, ils profitent des avantages d'un grand capital, de travaux ordonnés en grand, et d'une direction économique, pour rendre intenable la condition des petits propriétaires et des petits fermiers, la législation doit venir d'une manière plus directe au secours de ceux-ci. Elle le doit pour l'intérêt de la classe ouvrière, pour celui de la nation tout entière, pour celui des grands propriétaires eux-mêmes, qui se trouveront ruinés à leur tour lorsqu'ils auront achevé de détruire cette population qu'ils pourchassent.

Un statut d'Élisabeth, qui n'est point observé, prohibe de bâtir, en Angleterre, une ca-

bane rustique (*cottage*) sans lui allouer au moins un terrain de quatre acres d'étendue (1). Si cette loi avait été exécutée, aucun mariage parmi les journaliers n'aurait pu se faire sans qu'ils eussent leur *cottage*, et aucun *cottager* n'aurait été réduit au dernier degré de misère. C'est quelque chose, mais ce n'est point encore assez; dans le climat de l'Angleterre, une population de paysans vivrait dans l'indigence avec quatre acres par famille.

Dans un dernier chapitre nous chercherons s'il n'existe point un principe général qui doive protéger la population ouvrière, dans les champs comme dans les villes, contre la folle enchère à laquelle l'expose l'organisation actuelle de la société. Mais, avant d'avoir trouvé ce remède, nous sentons déjà que la difficulté de pourvoir au sort des pauvres ouvriers de terre n'est point insurmontable, même en Angleterre, où le désordre est aujourd'hui le plus menaçant. Il est bien plus difficile de pourvoir à l'existence des pauvres ouvriers des villes. L'imagination s'effraie de leur nombre et de leur misère; et, parmi les calamités qui les affligent, il y en a qui semblent sans remèdes.

---

(1) Cité par Malthus, *Principes de Population*, liv. IV, chap. XI.

La population industrielle qui habite les villes a moins de données encore que celle des campagnes pour estimer le sort de la génération future. L'ouvrier sait seulement qu'il a vécu de son travail; il doit croire que ses enfans en pourront vivre aussi. Comment jugerait-il de l'étendue du marché, ou de la demande générale du travail dans son pays, tandis que le maître qui l'emploie s'y trompe sans cesse? Aussi cette classe, plus dépendante qu'aucune autre pour sa subsistance, des hasards de tout genre, est-elle justement celle qui les calcule le moins pour la formation de sa famille. C'est celle qui se marie le plus tôt, qui produit le plus d'enfans, et qui par conséquent en perd davantage; mais elle ne les perd qu'après s'être exposée elle-même à une concurrence qui la prive successivement de toutes les douceurs de la vie.

Nous avons indiqué ailleurs la protection que cette classe malheureuse trouvait autrefois dans l'établissement des jurandes et des maîtrises; et l'espèce de certitude qu'elle acquerrait, lorsqu'un ouvrier était passé maître, qu'il se trouverait dès lors en état de maintenir sa famille. Ce n'est pas leur organisation bizarre et oppressive qu'il s'agit de rétablir. Les leçons de l'expérience auraient peu d'avantage si,



après nous être égarés, nous ne savions que rentrer aveuglément dans le sentier de nos pères, sans chercher un plus droit chemin. Mais, ce que doit se proposer le législateur avant tout, c'est d'élever les gages du travail industriel, c'est de retirer les journaliers de la situation précaire où ils vivent, c'est, enfin, de leur faciliter l'arrivée à ce qu'ils appelleront *un état*, et de leur interdire le mariage jusqu'à ce qu'ils y soient parvenus.

Le plus fatal changement survenu dans leur condition, soit à cause de l'abolition des jurandes, soit à cause de l'établissement de grandes manufactures qui emploient d'immenses capitaux, ainsi que tous les secours des sciences, et beaucoup de bras; c'est que désormais les ouvriers naissent et meurent ouvriers, tandis qu'autrefois l'état d'ouvrier n'était qu'une préparation, un degré pour arriver à un état supérieur. C'est cette faculté progressive qu'il est essentiel de rétablir. Il faut donner aux maîtres un intérêt à faire passer leurs ouvriers dans un rang supérieur; il faut que l'homme qui s'engage dans une manufacture commence, il est vrai, par travailler simplement pour un salaire, mais qu'il ait toujours devant lui l'espérance d'arriver, par sa bonne conduite, à une part dans les profits de l'entreprise.

Sans doute la classe manufacturière serait plus heureuse si, après un temps de probation, elle arrivait à acquérir un droit et une propriété dans l'établissement auquel elle consacre ses sueurs, comme les commis négocians arrivent enfin à avoir un intérêt dans la maison de leur maître; si une moitié des bénéfices était alors répartie entre les ouvriers associés, tandis que l'autre passerait au bailleur de fonds; et si les ouvriers aspirant à cet avancement ne se mariaient jamais jusqu'à ce qu'ils fussent associés. Mais cette utopie peut bien être l'objet des vœux du législateur; elle sera difficilement celui de ses lois.

Il nous reste donc, pour les ouvriers des villes comme pour ceux des campagnes, à chercher quel est le principe de droit, quel est le principe de justice que la société doit protéger dans l'ouvrier, contre la force de la concurrence, qui tend sans cesse à le réduire au-dessous du nécessaire. Ce principe doit être commun à tous les genres de travaux, il doit placer la juste limite entre les prétentions du travailleur et celles de celui qui l'emploie. Si nous pouvons le découvrir et le mettre au grand jour, nous croirons avoir bien mérité de l'humanité.

## CHAPITRE IX.

L'ouvrier a droit à la garantie de celui qui l'emploie.

Ce n'est point une conséquence de la nature de l'homme ou de celle du travail, que la coopération de deux classes de citoyens opposées d'intérêt, pour accomplir toute espèce d'ouvrage. Je veux dire la classe des propriétaires du travail accumulé, qui se reposent, et la classe des hommes qui n'ont que leur force vitale, et qui offrent de travailler. Leur séparation, leur opposition d'intérêt, est la conséquence de l'organisation artificielle que nous avons donnée à la société humaine. Tout ce qui est notre ouvrage est soumis à notre censure, et l'autorité du législateur s'étend essentiellement aux abus qui sont le résultat de ses lois.

La coopération du capital avec le travail n'est pas l'accord dont j'entends parler; celle-ci est de l'essence même des choses et ne dépend pas de nous. Mais l'ordre naturel du progrès social ne tendait point à séparer les hommes d'avec les choses, ou la richesse d'avec le tra-

vail; dans les champs, le propriétaire pouvait demeurer cultivateur; dans les villes, le capitaliste pouvait demeurer artisan; la séparation de la classe qui travaille et de celle qui se repose, n'était point essentielle ou à l'existence de la société, ou à celle de la production; nous l'avons introduite pour le plus grand avantage de tous; il nous appartient de la régler pour en recueillir en effet cet avantage.

Dans cette organisation sociale que nous avons adoptée, tout le travail est fait par la coopération constante de ces deux classes, ceux qui ont la richesse, et ceux qui la mettent en œuvre. Aucun travail n'est produit sans la richesse et le labeur. L'ouvrier est nécessaire à celui qui le paie, comme le payeur à l'ouvrier. L'un fait vivre l'autre; il existe donc, il devrait du moins exister une sorte de solidarité entre eux.

La terre peut être cultivée par son propriétaire. Il réunira en sa personne la propriété du sol, la propriété du capital qui le fait valoir, la propriété du travail qui le fertilise. Nous en voyons d'assez fréquens exemples pour ne pouvoir douter que le sol ne soit très-bien cultivé de cette manière, le cultivateur très-heureux, et la société très-abondamment pourvue de vivres.

Mais le propriétaire, pour jouir des loisirs de la richesse, aime mieux ne point cultiver la terre lui-même, il la met à ferme : le fermier, à son tour, devenu grand seigneur, ne veut plus travailler en paysan, il fait faire tout son ouvrage par des journaliers. A la bonne heure, la société ne s'y oppose point ; elle s'abstient de gêner les transactions particulières, mais elle ne doit point en éprouver de dommage. Elle a pu permettre aux propriétaires oisifs, ou aux gros fermiers, de créer pour leur usage propre, pour une commodité toute à eux, une classe nouvelle dans la nation, celle des journaliers de terre ; elle ne doit jamais permettre que cette classe retombe à la charge de la nation.

Si tout propriétaire cultivait lui-même ses terres, de ses bras ; si ses forces, ne lui suffisant point, il partageait ses terres entre ses enfans ; et si la classe des paysans propriétaires croissait jusqu'à ses limites naturelles, c'est-à-dire, jusqu'à ce que ses forces manuelles fussent suffisantes pour l'exploitation de sa terre, il est évident qu'il n'y aurait point de journaliers, par conséquent, point de pauvres dans les campagnes, point de taxes des pauvres à la charge de l'agriculture.

Lorsque cet ordre a été changé et que les

propriétaires ont donné leurs terres à exploiter à une autre classe d'hommes ; si ces hommes ont été eux-mêmes ou fermiers, ou métayers, s'ils ont accompli tout l'ouvrage avec leurs bras, moyennant le contrat permanent, qui leur donnait un droit dans la propriété qu'ils faisaient valoir, il n'y aura eu encore point ou presque point de pauvres dans les campagnes, point de taxe des pauvres à la charge de l'agriculture.

Les grands propriétaires, les grands fermiers, ont donné l'existence aux journaliers dont ils ne peuvent pas se passer. La propriété des premiers ne vaudrait rien sans les seconds ; les seconds ne sont utiles à aucune autre classe de la société, si ce n'est aux premiers. Il existe donc une solidarité entre eux, et les journaliers doivent vivre exclusivement de la richesse qu'ils créent dans les grandes fermes. On peut leur laisser débattre comme ils l'entendent le prix de leurs journées avec les propriétaires ; mais si ce prix est insuffisant, si la famille du journalier, après l'avoir reçu, se trouve encore obligée de demander un supplément, le gros propriétaire seul, ou le gros fermier (1), pour l'avantage duquel cette classe existe, est ap-

---

(1) Je ne sépare point les propriétaires de leurs fermiers, en parlant du maintien des pauvres journaliers. Ils agissent

pelé à donner ce supplément. Dans l'organisation toute barbare, toute inhumaine des pays féodaux, des pays à esclaves, ce principe essentiel de justice n'a point été méconnu. Jamais seigneur n'a songé à mettre ses vassaux, ses serfs, ses esclaves, à la charge de la province, dans leur calamité, leur vieillesse ou leur maladie; il a fort bien senti que c'était à lui seul à pourvoir aux besoins de ceux qui ne les éprouvaient que pour son propre avantage. Souvent, il est vrai, il s'est acquitté de ce devoir avec la dureté et la parcimonie qui doivent résulter d'une si odieuse organisation sociale; mais dans le système des grandes fermes, le vrai débiteur rejette cette dette sacrée sur le reste de ses compatriotes.

Peut-on imaginer une chose plus injuste, que de faire payer au petit propriétaire, au petit fermier, sous le nom de taxe des pauvres, un supplément au salaire nécessaire des ouvriers qui font valoir les terres des riches? En quoi ces journaliers sont-ils utiles au propriétaire, au fermier qui tiennent eux-mêmes les cornes

---

en commun; mais le fermier ne paie sa rente qu'en proportion du produit net, tous frais de culture déduits; et la taxe des pauvres, étant un supplément au salaire, doit être comptée parmi les frais de culture.

de leur charrue, et qui sans aide étrangère accomplissent avec leurs enfans tout l'ouvrage de leurs champs? Comment, au contraire, ceux qui ne veulent point travailler eux-mêmes pourraient-ils se passer de journaliers? Et le supplément de gages que la paroisse donne à leurs journaliers n'est-il pas aussi injuste que si la même paroisse était chargée de fournir l'avoine de leurs chevaux?

Les grands propriétaires, les grands fermiers ne trouvent peut-être aucun bénéfice réel, à ce que les journaliers, qui n'existent que pour eux, qui ne doivent être payés que par eux, soient maintenus en partie par la communauté; car cette même communauté, dont ils sont membres à leur tour, maintient d'autres journaliers, dont les propriétaires ne devraient nullement être solidaires, ceux des arts et des métiers. Il est essentiel, en effet, avant tout, de séparer l'administration des secours aux pauvres ruraux, de celle des secours aux pauvres artisans; ce ne sont pas les mêmes gens qui les ont plongés dans la misère, ce ne sont pas les mêmes gens qui doivent les soulager.

Mais dans la confusion qui règne aujourd'hui, où tous les pauvres sont rejetés indifféremment à la charge de la charité publique, soit que cette charité soit réglée par des lois comme

en Angleterre, soit qu'on l'abandonne aux impulsions de l'humanité comme dans les autres pays, chaque homme riche repousse les pauvres sur la société, et travaille à aggraver leur condition; sans considérer que, comme membre de cette société, il sera appelé ensuite à venir à leur secours, soit par des taxes de paroisse, soit par les contributions volontaires qu'il s'imposera lui-même par amour de l'humanité. Si chacun sentait sur lui-même la conséquence de ses propres efforts, chacun renoncerait à épargner cette partie de salaire qu'il serait bientôt appelé à rembourser.

Il existe une solidarité naturelle entre le gros fermier et tous les ouvriers nécessaires à faire valoir sa ferme. Si elle est une fois reconnue, si le fermier sait qu'il sera appelé seul à fournir à leur entretien dans leurs maladies, leur vieillesse ou leur misère, il cherchera quelle est la manière de les entretenir qui sera le moins à charge à lui-même ou à la société; et il trouvera bientôt que c'est celle qui leur donnera l'intérêt le plus permanent dans la vie, qui les associera le mieux à leur propre économie, qui leur conservera le plus de gaieté, le plus de santé, le plus de forces corporelles, qui par conséquent se rapprochera le plus de la propriété.

Aujourd'hui il cherche à réduire leur salaire au taux le plus bas possible, à obtenir pour ce salaire le plus de travail possible. Si ce travail les épuise et qu'ils tombent malades, la paroisse y pourvoira; si, dans l'intervalle des travaux, il y a des saisons mortes, la paroisse y pourvoira; si les champs ne présentent point de travaux propres aux femmes, aux enfans, aux vieillards, la paroisse y pourvoira. Au moyen de la concurrence, le gros fermier obtient le plus fort travail possible des hommes les plus robustes, dans la meilleure saison, et pour le moindre prix; tandis qu'il partage avec les petits fermiers et les petits propriétaires le soin de fournir la compensation aux familles des journaliers, pour tout le travail qu'il ne met pas en œuvre. Il est impossible, dans cette condition, que le petit fermier supporte la concurrence des gros; et le système des grandes fermes doit s'étendre.

Mais si le gros fermier ou le gros propriétaire sait qu'il demeurera seul chargé, pendant toute l'année, de la famille du journalier dont il a besoin, il n'a plus d'intérêt à réduire son salaire au plus bas terme, ou à tirer de lui plus de travail que ses forces n'en comportent; il ne lui convient plus de choisir la saison la plus avantageuse pour faire l'ouvrage tout à la fois,

mais au contraire de le répartir dans le cours de l'année, pour qu'il y ait moins de temps perdu. Il ne lui convient plus de faire travailler l'ouvrier le plus robuste, mais au contraire toute la famille également, et selon ses forces. A ce compte, il vaudra mieux avoir des domestiques que des ouvriers, engager les familles à l'année, plutôt que les hommes à la semaine. Il vaudra mieux pour le propriétaire avoir des métayers ou des fermiers laboureurs, que des gros fermiers; et peut-être il vaudra mieux encore aliéner une partie des terres à ceux qui les cultiveront eux-mêmes. Ainsi une direction diamétralement opposée à celle que suit aujourd'hui l'Angleterre, serait imprimée à toute l'exploitation rurale; et chacun, n'écoutant plus que son intérêt bien entendu, se rapprocherait des systèmes que nous avons montrés précédemment être les plus propres à répandre le bonheur dans toutes les classes de la nation.

Nous n'avons point la prétention de présenter un projet de loi sur les pauvres, pour un pays étranger, que nous ne connaissons qu'imparfaitement, et qui d'ailleurs serait fort peu disposé à recevoir des conseils semblables; nous nous bornons à indiquer l'exemption de la taxe des pauvres, comme pouvant servir d'encouragement pour la petite culture, et son aggravation sur les

grands propriétaires, comme devant compenser au contraire l'avantage ruineux pour l'État que ceux-ci trouvent au système des grandes fermes.

L'administration des pauvres attachés à l'agriculture devrait être complètement indépendante de celle des pauvres attachés aux arts et à l'industrie. Si l'étendue du marché où chaque pauvre journalier offre son travail, est la même que celle des paroisses, la circonscription des pauvres ruraux, par paroisse, pourrait être conservée. L'entretien de ces pauvres serait exclusivement affecté à la charge des gros fermiers qui les emploient : ceux-ci devraient fournir tout ce dont les pauvres ruraux auraient besoin, mais ils seraient complètement exemptés de contribuer en rien au maintien des pauvres que les arts industriels rejettent sur la société. Tout homme qui cultiverait lui-même un héritage de moins de vingt-cinq acres, qui serait à lui en toute propriété, devrait être exempt de la taxe des pauvres. Tout fermier qui cultiverait de ses mains, par sa famille ou par ses domestiques, une ferme de moins de cinquante acres, en devrait être également exempt; et toute facilité devrait être donnée par des lois nouvelles, aux grands propriétaires, pour aliéner, par des amodiations parcellaires, par des emphytéoses, et par des ventes à long terme,

une partie de leurs propriétés en faveur de leurs journaliers. Ces derniers sont déjà en partie à leur charge; mais ils y retomberaient d'une manière plus immédiate encore, lorsque quiconque fait valoir sa terre par journaliers, serait obligé d'entretenir seul, dans leur misère, les journaliers dont il a besoin pour ce funeste système de culture. D'autre part, quiconque aurait en propriété dix acres de terre, ou en tiendrait vingt à ferme, n'aurait aucun droit à être assisté par la paroisse; et, s'il venait à diviser ce petit patrimoine entre ses enfans, ceux-ci, à quelque faible portion qu'ils fussent réduits, n'y auraient aucun droit non plus.

Une telle proposition révoltera probablement les grands propriétaires, qui exercent seuls aujourd'hui, en Angleterre, le pouvoir législatif; elle n'est pourtant que juste. Les fermiers et les propriétaires qui cultivent leurs petites fermes de leurs mains, n'ont que faire des journaliers; les grands propriétaires seuls en ont besoin pour leur usage; ils les ont faits, qu'ils les maintiennent. Bientôt ils trouveraient que la manière la plus économique de les maintenir serait de les faire rentrer dans le rang des propriétaires; que le système des grandes fermes n'est avantageux qu'en raison du partage injuste qui s'était établi entre celui qui travaille et celui qui fait tra-

vailer, et en raison de ce que les gages réels de ceux qui travaillent leur sont payés, non pas seulement par ceux qui les font travailler, et qui avancent leur salaire journalier, mais par le reste de la société, qui est contrainte à suppléer, dans tous les momens de gêne, à la médiocrité de ce salaire. On verrait presque immédiatement l'amodiation parcellaire, et la vente en détail des grands domaines, aujourd'hui si fréquentes en France, succéder en Angleterre à la réunion journalière des petites fermes aux grandes.

En même temps, il est vrai, pour protéger contre la multiplication d'une population indigente, et la classe pauvre, et ses enfans à naître, et les riches tenus à les assister, je ne répugnerais pas à interdire le mariage à l'ouvrier de terre qui n'aurait pas ou dix acres de propriété, ou vingt acres à ferme. Cette loi, toute bienfaisante qu'elle serait pour les ouvriers, pourrait, à son premier établissement, leur paraître infiniment rigoureuse: heureusement que l'Angleterre possède un moyen d'en adoucir la sévérité, par le partage de ses immenses communaux. Le journalier qui n'aurait point réussi à obtenir en propriété ou en fermage un bien suffisant pour élever une famille, pourrait encore, par sa bonne conduite, mériter que les magistrats du comté lui accordassent, avec la

permission de se marier, une portion de terre communale en propriété (1). Cette espérance soutiendrait et consoliderait une classe nombreuse d'hommes à laquelle on enlèverait ces douceurs du mariage et de la paternité qu'elle considère sans doute comme des droits, mais qu'on ne peut séparer du devoir de maintenir sa femme et ses enfans, que contracte chaque homme qui se marie.

Le même principe de solidarité entre celui qui travaille et celui qui fait travailler, peut

---

(1) M. Ricardo argumente, dans tout son livre, de la supposition que les terres qui ne sont pas cultivées sont inférieures en qualité à celles qui le sont; en sorte que, dans l'état présent de la société, c'est une mauvaise spéculation de les défricher. Je crois pouvoir poser en fait, d'après des observations répétées dans toute l'Europe, que les communaux sont de la même qualité que les terres cultivées adjacentes, et que le hasard seul de la propriété a décidé quelle partie du terrain serait mise ou non en culture. Presque tous les communaux de l'Europe sont la conséquence du système féodal. Ce sont les anciens pâturages du seigneur, *vastum domini*; mais les terres destinées au pâturage ne sont point, en général, les plus mauvaises du manoir. Il faut sans doute des avances pour les mettre en valeur, après les avoir laissées tant de siècles sans engrais; mais ensuite il n'y a point de communal qui ne soit égal à quelque partie du terrain mis en culture dans la même paroisse.

s'étendre à l'industrie des villes. Dans l'origine des sociétés, chaque homme possède le capital sur lequel son travail s'exerce, et presque tous les artisans vivent d'un revenu qui se forme également de profit et de salaire. Le forgeron fournit lui-même le fer et le charbon qu'il met en œuvre; le cordonnier fournit ses cuirs, le charron ses bois. La division des métiers ne rendrait pas même nécessaire la séparation des ouvriers d'avec les maîtres: on voit des manufactures où chacun traite pour son compte les matières premières sur lesquelles il opère. Mais enfin, cette division des métiers, si elle n'a pas forcé celle des conditions, l'a du moins naturellement amenée. Dès lors, dans la production de chaque marchandise, au lieu de comparer simplement les frais de production à ceux de consommation, pour voir s'il convenait ou non de faire la chose demandée, le capitaliste a été appelé à calculer s'il ne pourrait point trouver sur les ouvriers producteurs le profit que ne lui offraient pas les consommateurs.

C'est en mettant ainsi les producteurs en opposition avec eux-mêmes, qu'on leur a fait suivre une route diamétralement contraire à l'intérêt de la société. Pour celle-ci, une manufacture ne vaut la peine d'être exploitée que quand elle peut maintenir ses ouvriers dans un



état de tolérable aisance : pour le chef de la manufacture, il suffit qu'elle rapporte des profits, fussent ses ouvriers languir et périr enfin de misère.

Les manufacturiers de coton ont réduit successivement leurs ouvriers, d'un salaire de 20 s. par jour, à 15, à 12, et enfin à 8 sous. Leurs intérêts ayant été absolument séparés de ceux de leurs ouvriers, ils n'ont eu à s'occuper, en traitant avec eux, que des moyens de s'assurer leurs services au plus bas prix possible, au moment où ils en avaient besoin ; ils les renvoient dans leurs maladies, leur vieillesse, ou dans les saisons mortes, pour que la charité publique, les hôpitaux, en Angleterre la paroisse, pourvoient à leur misérable existence. Ils luttent, de concert les uns avec les autres, contre leurs ouvriers, à qui rejettera le plus complètement ce fardeau sur la société : chaque métier s'engage dans la même espèce de lutte ; tous agissent pour l'intérêt de leurs corps contre l'intérêt social ; et chacun d'eux oublie qu'il devra à son tour pourvoir par ses charités privées, par ses contributions aux hôpitaux, ou par la taxe des pauvres, à maintenir les misérables qu'il travaille à faire.

Dans cette lutte constante pour faire baisser les salaires, l'intérêt social, auquel chacun

participe cependant, est oublié par tous. Mais que chaque métier se charge de son propre fardeau, et chaque fabricant reconnaîtra bientôt, s'il est ou non de l'intérêt de sa manufacture de faire baisser les salaires ; si, lorsque l'entretien permanent d'un homme exige 20 sous par jour, il ne vaut pas cent fois mieux les lui donner à lui-même, en récompense immédiate de son travail, que de lui en donner 8, comme gages, et de lui en faire recevoir 12 à titre d'aumône.

Il faut convenir cependant que, quoique le principe soit le même, il est beaucoup plus difficile à mettre en pratique pour l'industrie des villes, que pour celle des champs ; mais il est aussi beaucoup plus essentiel et beaucoup plus urgent d'y recourir. Jusqu'à présent l'Angleterre est le seul pays où les agriculteurs aient besoin d'être soutenus par la charité publique, tandis qu'il n'y a pas un pays en Europe, et c'est, il est vrai, en partie l'ouvrage de l'Angleterre, dans lequel les ouvriers de toute manufacture ne se voient sans cesse menacés d'être privés de leur gagne-pain, ou d'être réduits à un salaire insuffisant pour leurs besoins.

Il est bien évident que, si les métiers pouvaient être rétablis en corporation, pour un but de charité seulement, et si les chefs du métier

étaient soumis à l'obligation de fournir des secours à tous les pauvres de leur métier, précisément sur le pied où les paroisses les leur fournissent en Angleterre, on mettrait aussitôt un terme aux souffrances auxquelles se trouve exposée la classe ouvrière, tout comme à cet excédant de production qui fait aujourd'hui la ruine du commerce, et à cet excédant de population, qui réduit au désespoir les classes pauvres.

Aujourd'hui le manufacturier croit gagner, soit qu'il vende plus cher au consommateur, soit qu'il paie moins de salaire à l'ouvrier; il apprendrait alors qu'il ne peut gagner que sur la vente, et que tout ce qu'il retranche à l'ouvrier, ce ne sera plus la société, mais lui-même, qui devra le lui rendre comme secours. Aujourd'hui le manufacturier séduit l'ouvrier par un misérable salaire, et lui fait exposer sa santé dans un air méphitique, dans la poussière du coton, ou les vapeurs du mercure; il apprendrait alors que toutes les infirmités qu'il lui fait gagner, il devra les lui payer en autant de journées d'hôpital. Aujourd'hui le manufacturier, après avoir appelé à lui de nombreuses familles, les laisse tout à coup sans emploi, parce qu'il a découvert qu'une machine à vapeur peut accomplir tout leur ouvrage; alors

il apprendrait que la machine à vapeur ne produit aucune économie, si tous les hommes qui travaillaient ne trouvent pas moyen de travailler encore, et s'il est obligé de les maintenir à l'hôpital pendant qu'il chauffe ses fourneaux. Cette charge, qui retomberait sur lui seul, serait de la plus stricte justice; car il fait aujourd'hui un profit sur la vie des hommes, et tous les dommages qui en résultent, il les repousse à la charge de la société. Si les salaires qu'il paie sont suffisans, s'ils pourvoient non-seulement à l'âge viril de ses ouvriers, mais à leur enfance, à leur vieillesse, à leurs maladies; si les opérations qu'il leur commande ne sont point malsaines; si les machines qu'il invente ne font, comme il l'assure, que donner occasion à la mise en œuvre d'un plus grand travail, la responsabilité qu'on en rejette sur lui seul ne sera point une charge; il n'aura aucun lieu de s'en plaindre. Si elle est onéreuse, son industrie est donc une industrie perdante; il vaut mieux qu'il y renonce que d'en faire supporter la perte à la société.

Mais il ne suffit pas que cette mesure soit de la plus rigoureuse justice, pour écarter de très-grandes difficultés qu'elle présente dans l'exécution. D'une part, l'étendue du marché, pour les objets manufacturés, exposerait les ou-

vriers d'une province à retomber à la charge de leur maître, ensuite d'un changement dans la production survenu à cent lieues de distance ; d'autre part, les révolutions du commerce ruinent souvent ces maîtres mêmes, auxquels on voudrait demander des secours ; enfin on courrait le danger de voir les corporations nouvelles ressusciter les privilèges des anciennes, et exercer comme elles leur tyrannie sur leurs subordonnés.

Ce serait aussi une des difficultés de cette législation nouvelle, et une difficulté avec laquelle il faut cependant se mesurer, que de placer convenablement le droit d'interdire aux ouvriers le mariage. Ce droit est une conséquence de l'engagement que prennent ceux qui les emploient de les nourrir ; ils remplissent à leur égard les fonctions de pères de famille, et il leur appartient de juger s'il y aura demande de travail et subsistance pour une population nouvelle. Il ne sera pas facile d'empêcher que les refus des maîtres de consentir au mariage de leurs ouvriers exposent souvent ceux-ci à de petites injustices, à des actes arbitraires ou tyranniques ; mais d'autre part l'ouvrier une fois adopté par son métier, une fois marié avec l'agrément de sa corporation, aurait assuré l'existence de sa famille ; son état serait pour

lui une propriété, un héritage qui le mettrait pour jamais à l'abri de l'inquiétude et du besoin. Il ne dépend malheureusement d'aucune législation d'exempter le pauvre de tout souci, de toute souffrance et même de toute injuste dépendance ; mais peut-être a-t-on déjà beaucoup fait pour son bonheur quand on rétablit pour lui l'espérance, et qu'au lieu de cette condition uniformément précaire à laquelle il est aujourd'hui condamné, on lui montre comme objet de ses vœux une période de repos et d'aisance à laquelle sa bonne conduite peut le faire arriver.

Il me semble aussi que c'est faire beaucoup que d'indiquer où est le principe, où est la justice. Il y a loin encore de là à une loi sage, mais l'on sait du moins vers quel but doit se diriger la législation. Cette législation ne saurait être la même dans chaque pays, peut-être devrait-elle aussi varier pour chaque métier ; mais, fût-elle très-incomplète et très-vicieuse, elle donnerait toujours aux manufacturiers un intérêt plus conforme à celui de la société, et elle les forcerait à exercer leur esprit pour trouver les moyens de se rattacher les ouvriers, de les intéresser à la propriété et à l'économie, de faire d'eux enfin des hommes et des ci-

toyens, tandis qu'ils ne cessent aujourd'hui de travailler à en faire des machines.

Sans doute l'effet d'un si grand changement dans la législation, en diminuant rapidement cette classe d'ouvriers qui disputent les uns contre les autres à qui saura le mieux se passer même de ce qui est nécessaire à la vie, et en forçant chaque métier à supporter avec ses propres ressources les pertes qu'il aurait attirées sur lui-même par une production hors de saison, serait de faire bientôt reconnaître que plusieurs manufactures que l'on considère comme gaguantes, perdent réellement; car les secours que la société donne chaque année à leurs ouvriers, font plus que compenser leurs bénéfices. Sans doute il s'ensuivrait que plus d'un pays qui ne vit que d'industrie, verrait successivement se fermer plusieurs de ses ateliers, et que la population des villes, qui s'était accrue outre mesure, diminuerait bientôt, tandis que celle des campagnes recommencerait à s'accroître.

Un État doit accueillir avec reconnaissance l'industrie nouvelle que les besoins des consommateurs développent, mais il doit aussi laisser partir l'industrie qui le quitte, sans efforts pour la retenir. Toutes les faveurs que le gouvernement lui accorde, tous les sacri-

fices qu'il fait pour la soutenir dans sa décadence, ne servent qu'à prolonger la souffrance ou des chefs ou des ouvriers, et il ne sauve la manufacture déclinante qu'aux dépens de ceux mêmes qu'elle doit faire vivre.

Une seule nation, il est vrai, se trouve aujourd'hui dans cette condition forcée; une seule nation voit contraster sans cesse sa richesse apparente avec l'effroyable misère du dixième de sa population, réduit à vivre de la charité publique. Mais cette nation, si digne sous quelques rapports d'être imitée, si éblouissante même dans ses fautes, a séduit par son exemple tous les hommes d'état du continent. Et, si ces réflexions ne peuvent plus lui être utiles à elle-même, du moins estimerai-je avoir servi l'humanité et mes compatriotes, en montrant les dangers de la carrière qu'elle parcourt, et en établissant par son expérience même, que faire reposer toute l'économie politique sur le principe d'une concurrence sans bornes, c'est autoriser les efforts de chacun contre la société, et sacrifier l'intérêt de l'humanité à l'action simultanée de toutes les cupidités individuelles.

